

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES ARMÉES

Arrêté du 20 février 2024 modifiant l'arrêté du 12 juillet 2023 fixant la liste des postes ouvrant droit à l'indemnité temporaire de mobilité au sein du ministère des armées

NOR : ARMH2404002A

Le ministre des armées,

Vu le décret n° 2008-369 du 17 avril 2008 modifié portant création d'une indemnité temporaire de mobilité ;

Vu le décret n° 2008-647 du 30 juin 2008 instituant une allocation d'aide à la mobilité du conjoint et une indemnité temporaire de mobilité en faveur de certains agents du ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 17 avril 2008 fixant le montant maximal de l'indemnité temporaire de mobilité institué par le décret n° 2008-369 du 17 avril 2008 ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2023 modifié fixant la liste des postes ouvrant droit à l'indemnité temporaire de mobilité au sein du ministère des armées,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'annexe de l'arrêté du 12 juillet 2023 susvisé est modifiée comme suit :

Les lignes suivantes sont ajoutées :

«

Employeur	Etablissement, organisme ou service et localisation géographique	Poste (F/H)	Niveau	Montant ITM	Durée d'affectation requise	Nombre de postes
SCA	Etablissement Logistique du Commissariat des Armées ROANNE (42)	Responsable industriel	Niveau I	10000	3 ans	1
SCA	Groupement de Soutien de la base de Défense d'Évreux ÉVREUX (27)	Adjoint chef du groupement soutien / Chef de division organique	Niveau I	10000	3 ans	1
SCA	Groupement de soutien de la base de défense d'Île de France / Pôle BALARD PARIS (75)	Assistant administration	Niveau II	8000	3 ans	1
SCA	Groupement de soutien de la base de défense d'Île de France / division de la conduite du soutien/ SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78)	Agent achat	Niveau III	6000	3 ans	1
SCA	Groupement de soutien de la base de défense d'Île de France / pôle SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78)	Préventeur	Niveau III	6000	3 ans	1
SGA/SRHC	Services des ressources humaines civiles ARCUEIL (94)	Chef du pôle effectif-RH	Niveau I	8000	3 ans	1

».

Art. 2. – Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} février 2024.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 20 février 2024.

Pour le ministre et par délégation :
La sous-directrice de l'animation
de la politique des ressources humaines,
F. COMBE